

*que  
sais-je?*

# DYSLEXIE ET DYSLATÉRALITÉ

ÉTIENNE BOLTANSKI



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

QUE SAIS-JE ?

61  
79

# *Dyslexie et dyslatéralité*

ÉTIENNE BOLTANSKI

8° z  
28960  
(2009)



DL-19-07-1982-23015

DU MÊME AUTEUR

*La santé physique de l'enfant et de l'adolescent*, ouvrage collectif, Bourrelier, 1961.

*Pathologie médicale à l'usage des éducateurs*, PUF, 1968.

*L'enfant handicapé physique et son devenir*, Privat, 1974.

*L'enfance handicapée*, ouvrage collectif, Privat, 1977.

*La santé de l'écolier*, ouvrage collectif, Privat, 1978.

*La médecine scolaire*, PUF, 1979, coll. « Paideia ».

*De la Psyché au Soma : approches médicales de la psychologie analytique de C. G. Jung*, ERES, « Remarques », 1981.

(En collaboration avec J. THOMAZI) :

*Echec scolaire : aspects médicaux et sociaux*, ouvrage collectif, Doin 1980.



ISBN 2 13 037370 4

Dépôt légal — 1<sup>re</sup> édition : 1982, juin

© Presses Universitaires de France, 1982

108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

## CHAPITRE PREMIER

### VERS UNE DÉFINITION DE LA DYSLEXIE

La situation des études sur la dyslexie est éminemment paradoxale : on a consacré, on consacre à ce domaine d'innombrables travaux comme le montrerait à l'évidence une bibliographie, même relativement sommaire. Le nombre des cas à propos desquels on prononce le nom de « dyslexie » est considérable. Pourtant tout le monde admet qu'il est très malaisé, voire impossible, de définir un terme dont on fait un usage aussi large, et certains vont jusqu'à préconiser l'abandon pur et simple du mot « dyslexie ». La plupart, cependant, se bornent (à regret) à une définition « pragmatique » (cf. D.-J. Duché dans A propos de la dyslexie, *Bulletin Soc. Binet-Simon*, n° 576, 1980, p. 557), qui ne donne aucune indication sur l'étiologie et la réalité nosologique du trouble : « La dyslexie — écrit Duché — consiste en une difficulté à acquérir la lecture dans les délais habituels » (art. cit., p. 557). Il s'agit là, on le voit, d'une définition purement fonctionnelle, qui constate simplement l'existence d'un certain déficit ou, si l'on veut, d'une définition négative. Mais — ajoute-t-on aussitôt — cette « difficulté à acquérir la lecture dans les délais

habituels » peut être due à des causes diverses : déficits sensoriels, débilité intellectuelle, « perturbations affectives telles qu'elles peuvent être à l'origine d'un blocage » (Duché, art. cit., p. 557) et, dans tous ces cas-là, il ne s'agit en aucune manière de dyslexie « véritable » ou spécifique, de *developmental dyslexia*, comme disent les auteurs anglo-saxons. La dyslexie serait donc, comme l'écrit P. Debray-Ritzen, « une difficulté spécifique et durable d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, avec absence d'acquisition de leur automatisme, chez des enfants normalement scolarisés, indemnes de troubles sensoriels » (P. Debray-Ritzen et B. Mélékian, *La dyslexie de l'enfant*, Casterman, 1970, p. 27). On accordera que cette définition (généralement admise) a quelque chose de singulier : on appelle « dyslexie » un certain trouble fonctionnel quand et seulement quand l'origine (ou les origines) de ce trouble reste(nt) inexplicquée(s).

La définition proposée par la Fédération mondiale de Neurologie (cf. Critchley, 1970) est présentée dans les termes suivants : « Il s'agit d'un désordre manifesté par une difficulté à apprendre à lire en dépit d'une scolarisation normale, d'une intelligence adéquate et de bonnes conditions socio-culturelles. Ce désordre est la conséquence de certaines déficiences cognitives fondamentales qui ont fréquemment une origine constitutionnelle. »

Pour Rutter (cf. *Dyslexia*, A. L. Benton et D. Pearl, ed. NY, Oxford Univ. Press, 1978, p. 12), cette définition, qui se veut prudente et équilibrée et dont on peut penser qu'elle est le résultat de longues et laborieuses négociations entre spécialistes, soulève, en réalité, plus de problèmes qu'elle n'en résout : « Qu'est-ce qu'une scolarisation « nor-

male »?... Qu'est-ce qu'une intelligence « adéquate » ? Cette expression signifie-t-elle « intelligence moyenne » ? S'il en est bien ainsi, faut-il en conclure que la dyslexie ne peut exister chez des enfants d'une intelligence inférieure à la moyenne, ce qui est absurde ? ou bien veut-on dire par là qu'on ne doit utiliser ce terme qu'à propos d'enfants dont le QI est suffisamment élevé pour que l'apprentissage de la lecture soit possible ? Mais alors la formule ne nous apprend pas grand-chose puisqu'on a réussi à apprendre à lire à des enfants dont le QI était de 50 ou même inférieur à ce chiffre... Enfin, que signifie « bonnes conditions socioculturelles » ? « Veut-on dire qu'un enfant issu d'un milieu défavorisé n'est jamais dyslexique ? » (Rutter, dans *Dyslexia*, p. 12).

Cette analyse logique de la définition officielle du terme « dyslexie », menée avec une certaine ironie, met bien en évidence les faiblesses d'une formulation, qui n'est, somme toute, ni meilleure ni pire que la plupart de celles qui ont été proposées. Les critiques de Rutter ne doivent pas, cependant, nous inciter à renoncer à l'emploi du mot « dyslexie », mais simplement à prendre conscience de la complexité des réalités qu'il dénote.

## CHAPITRE II

### UN RAPIDE RAPPEL HISTORIQUE

Il va de soi que cette difficulté à acquérir la lecture dans les délais habituels ne s'imposera à l'attention que dans une culture où l'enseignement de la langue écrite joue un rôle essentiel dans le processus éducatif. C'est pourquoi, si on rappelle avec Duché (art. cit., p. 556) que l'enseignement primaire, dans les pays industrialisés, n'a été étendu, en principe, à tous les enfants que vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on ne s'étonnera pas de ce que les premières études sur la dyslexie datent précisément de cette époque : en 1895, l'Anglais Morgan rapporte le premier cas connu de ce que nous appellerions « dyslexie » ; il s'agit d' « un garçon de 14 ans, intelligent, fréquentant régulièrement l'école et pourtant incapable d'apprendre à lire, alors que son aptitude en calcul était satisfaisante » (Duché, art. cit., p. 558).

La première observation française date de 1906 : « Elle est rapportée à la Société Médicale des Hôpitaux de Paris par Variot et Lecomte : elle a trait à un garçon de 13 ans 1/2, d'intelligence normale, atteint d'une véritable infirmité remontant au jeune âge pour lire et comprendre le langage écrit. Il avait parlé tard, n'avait pas de troubles

de l'articulation, calculait bien, identifiait les lettres isolément, mais ne savait pas les assembler. » (Duché, art. cit., p. 558).

Le terme lui-même de « dyslexie » est utilisé pour la première fois en France en 1937 par Ombredanne qui fait connaître les travaux anglo-saxons sur ces problèmes.

Ce terme connaît une fortune considérable et le trouble qu'il dénote, associé aux difficultés d'apprentissage de l'orthographe ou « dysorthographe », retient à ce point l'attention des médecins, des psychologues et des familles que certains ont parlé à ce propos de « maladie du siècle » (cf. l'ouvrage de R. Mucchielli et A. Bourcier : *La dyslexie : maladie du siècle*, ESF, 7<sup>e</sup> éd., 1979).

Il faut ajouter que le diagnostic de « dyslexie » est porté en présence de cas très divers du point de vue de la gravité du trouble. Si, comme le fait remarquer Debray-Ritzen (ouvr. cit., p. 21), les cas de dyslexie majeure confinent à l'alexie, il ne s'agit bien souvent que d'un trouble relativement léger. Entre l'alexie et la « normolexie », il y a — ajoute l'auteur — tous les degrés intermédiaires.

Si l'on donne à l'appellation « dyslexie » une acception assez large, on devra noter qu'il s'agit là d'une affection extrêmement fréquente : « On estime que 5 à 10 % des enfants sont dyslexiques à des degrés divers. En France, où environ 5 millions d'enfants fréquentent l'enseignement primaire, les dyslexiques peuvent donc être chiffrés à 250 000 au minimum. Ils constituent environ le tiers ou le quart des élèves ayant des difficultés scolaires » (Debray-Ritzen, ouvr. cit., p. 21). De son côté, Pissarro indique que « dans une consultation de neuro-psychiatrie infantile, qui n'est pas particulièrement orientée vers la dyslexie dans son



recrutement, on trouve, en moyenne, un dyslexique pour trois consultants de 8 à 15 ans ». C'est dire « qu'au-delà de 8 ans, la moitié des consultants a des problèmes scolaires ; parmi ceux-ci, les deux tiers sont dyslexiques » (B. Pissarro, dans Méconnaissance de la dyslexie : vers une politique de prévention, *Revue d'Hygiène et de Méd. scol.*, 1969, XXII, p. 208).

Aux États-Unis, d'après Naomi Zigmond (cf. *Dyslexia*, p. 437), environ 15 % des enfants scolarisés (soit à peu près 8 millions de sujets) ne parviendraient pas à lire de façon acceptable.

On voit par ces quelques chiffres l'importance que revêt le problème sur le plan psychologique, social et même économique (si l'on prend en considération les redoublements et les retards scolaires qu'il implique).

### CHAPITRE III

#### LES INCERTITUDES DU DIAGNOSTIC

Les remarques qui précèdent permettent de comprendre pourquoi le diagnostic de dyslexie « authentique » (ou spécifique) est toujours difficile. Comme le fait observer Duché, on rééduque fréquemment comme dyslexiques des enfants ayant essentiellement un retard intellectuel ou des troubles affectifs, alors qu'inversement on trouve des enfants de 10 ans ou plus pour lesquels le diagnostic de dyslexie n'a pas été fait et que l'on considère à tort comme des arriérés ou des débiles.

Une difficulté supplémentaire est créée par le fait que le syndrome de dyslexie proprement dit, compte tenu des contraintes sociales et scolaires qui pèsent sur l'enfant, s'accompagne rapidement de troubles réactionnels d'échec, de passivité, de refus scolaires. Ces troubles font souvent considérer ces enfants comme des « paresseux » par les maîtres ou la famille et posent au médecin ou au psychologue un problème aigu : dans tel ou tel cas précis, les troubles affectifs et/ou caractériels qui se manifestent sont-ils réactionnels, dérivés ou bien, au contraire, « primitifs » ?

Si la distinction entre « vraie » et « fausse » dyslexie est difficile dans la pratique, il existe,

cependant, des critères qui devraient permettre de l'opérer.

Tout d'abord, les indications fournies par le QI seraient utilisées pour un premier classement : on n'envisagerait le diagnostic de dyslexie « vraie », indépendante d'un déficit intellectuel global, que là où le QI serait égal ou supérieur à la normale. Ceci ne signifie pas, bien entendu, que débilité mentale et dyslexie spécifique ne peuvent pas se trouver, de fait, associées chez un même sujet (cf. les remarques critiques de Rutter citées plus haut).

Dans cette population de sujets qui ont, à la fois, un QI normal et des difficultés d'apprentissage de la lecture, il s'agirait de faire la part des différents facteurs possibles afin, en procédant par élimination, d'isoler le facteur spécifique que l'on appelle « dyslexie vraie ».

Par exemple, une enquête méthodique pourrait être menée de la façon suivante :

- 1) Déficiences visuelles non corrigées ou même non détectées ?
- 2) Mauvaise audition gênant l'acquisition des liaisons entre son et lettre ?
- 3) Scolarité fréquemment interrompue par des maladies ?
- 4) Environnement social défectueux (par exemple, enfants de migrants) ; d'une manière générale, ambiance culturelle pauvre ?
- 5) Problèmes psychologiques à la maison et à l'école ?
- 6) A tous ces facteurs, on peut ajouter des facteurs d'échec proprement scolaires : pédagogie discutable, mauvaise répartition des temps de travail et de repos (cf. à ce propos les travaux de Magnin et de ses élèves sur les conséquences

de rythmes de travail inadéquats, en particulier, dans Une approche des rythmes scolaires, *Rev. d'Hyg. et de Méd. Scol.*, 1975, XXVIII).

- 7) Enfin, Debray-Ritzen (ouvr. cit., p. 25), pour expliquer des difficultés d'apprentissage de la lecture, lorsqu'elles ne sont que transitoires et sont rapidement surmontées, invoque la notion de retard de développement : « Il s'agit d'enfants dont l'âge optimum d'apprentissage (de la lecture) paraît retardé de six mois ou un an. Après redoublement, le démarrage se fait de façon satisfaisante pendant le deuxième Cours Préparatoire. »

Si tous ces facteurs paraissent devoir être écartés, nous serons conduits à porter un diagnostic de « dyslexie » proprement dite, c'est-à-dire à constater une difficulté notable dans l'apprentissage de la lecture, suffisamment persistante pour qu'il ne puisse s'agir d'un simple retard de développement et dont l'étiologie reste inconnue. (Cf. cependant, sur cette question des relations entre immaturité et dyslexie, les hypothèses développées par Satz et ses collaborateurs, hypothèses dont il sera fait état plus loin).

On peut également se demander s'il existe, tant sur le plan de la lecture et de l'orthographe que sur celui de l'écriture, des fautes caractéristiques, spécifiques, qui faciliteraient le diagnostic. Les auteurs paraissent divisés à cet égard.

En ce qui concerne la lecture, Debray-Ritzen distingue :

1. *Les fautes élémentaires* de la période d'apprentissage. Il s'agira :

a) de confusions dans la perception de la confi-

guration des lettres, des syllabes ou des mots, c'est-à-dire d'erreurs spatiales ;

b) de confusions phonétiques.

Pour l'auteur, c'est à tort que ces « erreurs élémentaires » sont considérées comme caractéristiques du trouble, car elles existent, mais de façon transitoire, chez les enfants normaux et il conclut : « Ces fautes élémentaires sont loin d'être nécessaires et suffisantes au diagnostic... Seule leur persistance au-delà de la première année de lecture peut avoir une valeur évocatrice. Elles peuvent aussi manquer complètement chez un authentique dyslexique vu à un âge plus tardif » (Debray-Ritzen, ouvr. cit., p. 46).

2. *Le manque d'automatisme.* — Après les premières années d'apprentissage — pour le même auteur — les « fautes élémentaires » disparaissent le plus souvent, même chez les sujets authentiquement dyslexiques : « Ce ne sont plus elles qui feront soupçonner une dyslexie, mais a) la date tardive (NB ou, ajoutons-le, jamais atteinte) d'une lecture courante et b) le manque de virtuosité dans la lecture, qui reste lente, hésitante, dépourvue d'intonation » (Debray-Ritzen, ouvr. cit., p. 47). L'auteur tire de cette relative indépendance de la dyslexie par rapport aux « fautes élémentaires » (elles-mêmes apparemment liées à une mauvaise structuration de l'espace et du temps) un argument en faveur de sa conception de la dyslexie comme entité nosologique autonome. Nous y reviendrons en détail plus loin.

Au cours de la période initiale d'apprentissage de l'orthographe, on notera les « erreurs élémentaires » signalées plus haut à propos de la lecture.

Ces erreurs, pour Debray-Ritzen, régresseraient assez rapidement et il n'y aurait pas de faute orthographique particulièrement révélatrice d'une dyslexie-dysorthographe. Les troubles persistants seraient essentiellement de nature syntaxique et sémantique.

Sur cette question des « fautes caractéristiques » de la dyslexie, Debray-Ritzen s'oppose à tous ceux qui à la suite des travaux classiques d'Orton (dans les années vingt) ont vu dans les inversions de lettres, tant sur le plan de la lecture que sur celui de l'orthographe la faute par excellence de l'enfant dyslexique.

En ce qui concerne l'écriture proprement dite, Critchley (dans *Modern trends in neurology*, 4, D. Williams, ed. 1967, p. 143 et s.) note que celle-ci est, chez les enfants dyslexiques, « en général, très irrégulière et très négligée ». Il ne s'agit pas là, cependant, d'un trait absolument constant, car le même auteur ajoute : « On rencontre parfois un dyslexique dont l'écriture est soignée et bien organisée du point de vue spatial, alors que son orthographe est très mauvaise ». De tels cas, présentant un écart considérable entre écriture et orthographe (et lecture) sont évidemment fort rares.

Critchley indique, en outre, que la question de savoir si les erreurs graphiques des dyslexiques leur sont particulières ou bien si elles se conforment au type courant, celui que l'on peut, par exemple, observer chez les sujets débiles, est loin d'être résolue.

Parmi les fautes d'écriture réputées par certains comme spécifiques de la dyslexie, on mentionne en général :

- a) une manière insolite de relier les lettres adjacentes (liaisons trop longues ou trop courtes) ;

# Que sais-je?

COLLECTION ENCYCLOPÉDIE

*fondée par Paul Angot*

## Derniers titres parus

1991	<b>La musique tchèque</b> (J.-C. BERTON)	2013	L
1992	<b>Les importations</b> (J.-F. BOITTIN et G. VALLUET)	2014	L (J et
1993	<b>Les grandes écoles</b> (B. MAGLIULO)	2015	L
1994	<b>Le permis de construire</b> (D. LABETOULLE)	2016	L sc
1995	<b>La famille</b> (Yv. CASTELLAN)	2017	L
1996	<b>L'évolution biologique humaine</b> (J. CHALINE)	2018	L (J
1997	<b>Les partis autonomistes</b> (D. SEILER)	2019	L (J
1998	<b>La graphomotricité</b> (A. TAJAN)	2020	Tl (J
1999	<b>L'alimentation du nourrisson</b> (L. ROSSANT)	2021	H (J
2000	<b>Encyclopédies et dictionnaires</b> (A. REY)	2022	Te (S
2001	<b>Les comités d'entreprise</b> (J.-P. DUPRILOT et P. FIESCHI-VIVET)	2023	Le (J
2002	<b>Le Comecon</b> (Fr. LEMOINE)	2024	Le
2003	<b>La morale</b> (A. KREMER-MARIETTI)	2025	Le (G
2004	<b>Les prismes</b> (F. GEORGE)	2026	Le
2005	<b>L'idéologie</b> (J. SERVIER)	2027	L' (L
2006	<b>La structure des langues</b> (Cl. HAGÈGE)	2028	La (H
2007	<b>Les oligoéléments en médecine</b> (A. GOUDOT-PERROT et H. PICARD)	2029	La (A A.
2008	<b>Le zoroastrisme</b> (P. du BREUIL)	2030	Hi (J.
2009	<b>Dyslexie et dyslatéralité</b> (É. BOLTANSKI)	2031	La
2010	<b>Le Venezuela</b> (J. BRISSEAU-LOAIZA)	2032	La
2011	<b>La musique par ordinateur</b> (F. BROWN)	2033	La
2012	<b>La condition physique</b> (R. THOMAS)	2034	Le (A.
		2035	Soe du

QUE

2013	L
2014	L (J et
2015	L
2016	L sc
2017	L
2018	L (J
2019	L (J
2020	Tl (J
2021	H (J
2022	Te (S
2023	Le (J
2024	Le
2025	Le (G
2026	Le
2027	L' (L
2028	La (H
2029	La (A A.
2030	Hi (J.
2031	La
2032	La
2033	La
2034	Le (A.
2035	Soe du

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

